



Termes de Référence pour l'assistance à l'étude et à la structuration du Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (FRSL) en Afrique de l'Ouest (Cabinet)

BJ-WAPP-500449-CS-QCBS

Juillet 2025 (mise à jour 29 octobre 2025)

(N.O 29 /10/2025)

Contenu

1. Contexte et historique	3
2. Objectif de la mission	4
3. Étendue des services (phase 1)	5
3.1 Tâche de lancement	5
3.2 Tâche d'étude et de structuration	5
3.2. Tâches d'engagement des parties prenantes	7
3.3. Tâche de développement du processus opérationnel	9
3.4 Tâche de renforcement des capacités et de transfert des connaissances	10
4. Étendue des services (Phase 2)	10
4.1. Tâches de mise en œuvre	10
5. Produits livrables, rapports et échéanciers	11
5.1. Calendrier	11
5.2. Produits livrables et rapports	11
5.3. Exigences en matière de rapports	11
5.4 Cadre de consultation des intervenants	12
6. Qualifications et principaux besoins en personnel	15
6.1. Composition de l'équipe	15

1. Contexte et historique

L'Afrique de l'Ouest est sur le point de réaliser un marché régional de l'électricité pleinement opérationnel, offrant des opportunités de développement substantielles et un potentiel accru d'engagement du secteur privé.

Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest-Africain (WAPP), avec l'appui continu de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, a réalisé des progrès significatifs dans le développement des infrastructures régionales. En 2025, environ 5 748 km de lignes de transport et une capacité de production de 2604 MW avaient été achevés ou étaient en cours de mise en œuvre, créant ainsi une base essentielle pour l'intégration énergétique régionale.

Une étape cruciale a été franchie avec l'achèvement des projets d'interconnexion primaire, permettant les échanges d'électricité entre les 14 pays membres de la CEDEAO. Cette interconnectivité est essentielle pour améliorer la fiabilité du système et faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité dans toute la région.

La première phase du Marché Régional de l'Electricité en Afrique de l'Ouest lancée en juin 2018 a permis des transactions bilatérales dans un cadre réglementaire harmonisé. S'appuyant sur ces progrès, le WAPP se prépare à lancer la Phase 2 du Marché Régional d'ici la fin de l'année 2025. Au cours de cette prochaine phase, nous établirons un marché régional de gros de l'électricité du jour au lendemain, ce qui permettra d'obtenir des échanges d'électricité plus efficaces et plus rapides, d'améliorer la liquidité du marché et d'offrir des signaux de prix plus clairs aux planificateurs de l'énergie et aux investisseurs privés.

Actuellement, la capacité régionale de production d'électricité dépasse la demande locale dans plusieurs pays. Le Nigeria et le Ghana conservent une production excédentaire qui peut être exportée vers les États voisins, tandis que la Côte d'Ivoire vise à augmenter ses exportations d'électricité sur le marché régional de l'électricité.

Le développement d'un marché régional de l'électricité offre une opportunité de transformation pour les investissements du secteur privé. Il permet l'agrégation de la demande au-delà des frontières, promeut des règles de participation transparentes, améliore la capacité à gérer le risque de contrepartie et soutient l'élaboration de contrats d'achat d'électricité bancables. En favorisant la concurrence et en améliorant l'optimisation des ressources, le marché régional devrait accélérer la transition énergétique et renforcer l'intégration économique en Afrique de l'Ouest.

L'achèvement des principaux réseaux de transport tels que l'interconnexion CLSG (Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée) et OMVG (Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie) a permis l'interconnexion physique de 14 membres et a mis l'accent sur le développement des cadres institutionnels et réglementaires, ainsi que sur la sécurisation des paiements sur les marchés bilatéraux et à un jour afin de renforcer la confiance du marché.

Pour faire progresser le marché régional de l'électricité et atténuer les risques financiers liés au commerce, le WAPP vise à renforcer les mécanismes de sécurité financière pour les transactions bilatérales et le marché du jour au lendemain, en assurant des paiements en temps opportun et en réduisant le risque de défauts.

Pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité des paiements et atténuer les risques financiers liés au commerce, le WAPP développe le Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (FRSL/LERF) avec le soutien de la Banque mondiale. Le LERF vise non seulement à résoudre les problèmes sous-jacents des déficits sectoriels ou de l'insolvabilité des services publics, mais il fournira également un soutien immédiat en cas de besoin, instaurant ainsi la confiance dans le commerce transfrontalier de l'électricité.

En établissant des conditions de participation claires, le LERF complétera les efforts institutionnels, réglementaires et politiques plus larges visant à stabiliser le marché régional de l'électricité. Il représente également une étape concrète vers la mise en œuvre de la Directive C/DIR/2/12/18 de la CEDEAO sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'énergie électrique du marché régional de l'électricité, renforçant ainsi la viabilité à long terme du marché régional de l'électricité.

En 2021-2022, l'ancienne analyse soutenue par la Banque mondiale proposait de mettre en place le LERF en tant qu'entité juridique indépendante avec une structure à trois niveaux, qui serait établie sous l'égide d'une institution régionale, de préférence le WAPP, dont les fonctions incluent naturellement la surveillance du marché et la résolution des litiges. L'analyse initiale a également proposé des critères d'adhésion. Le WAPP mettra les anciens rapports à la disposition du consultant sélectionné.

2. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est d'appuyer le WAPP dans l'étude, l'engagement des parties prenantes, le processus de sélection, la conception des processus opérationnels, l'élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre et l'opérationnalisation du Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (LERF/FRSL).

Le consultant sélectionné sera responsable d'identifier et de présenter plusieurs options de structure LERF pour discussion avec les différentes parties prenantes. Sur la base de ces consultations, le consultant recommandera la structure la plus appropriée, aidera à identifier les sources de financement potentielles, y compris les donateurs, les bailleurs de fonds privés et les institutions financières, et élaborera les procédures opérationnelles du fonds. Cette phase comprendra également l'élaboration d'une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre. Une fois la tâche terminée, sur la base du respect des conditions énoncées dans le cadre du LERF, la mise en œuvre commencera avec le soutien du consultant.

Contractuellement, l'appui aux services de consultant pour le LERF est fourni en deux phases. La première phase se concentrera sur l'analyse, la structuration et l'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre du LERF et la deuxième phase soutiendra la mise en œuvre du Fonds LERF, y compris la sélection de l'agent du fonds et l'obtention d'engagements et de garanties de la part des financiers et des services publics.

Le contrat à attribuer au Consultant sélectionné porte sur la Phase 1 de la mission. Les services de la phase 2 seront contractés séparément, sous réserve de la disponibilité des fonds et de la performance du consultant sélectionné pendant l'exécution de la phase 1, notamment en termes de qualité des livrables, d'exécution du contrat dans les délais impartis et des performances des experts clés. Si la performance du Consultant dans les services de la phase 1 est jugée satisfaisante et sous réserve de la disponibilité des fonds, le WAPP contractera avec le même Consultant pour la phase 2.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter :

- Une proposition technique couvrant les 2 phases
- Des propositions financières distinctes pour les phases 1 et 2 de la mission.

Les propositions financières pour la phase 2 seront prises en compte dans l'évaluation en vue de l'attribution du contrat de la phase 1.

3. Etendue des services (phase 1)

Dans la phase 1, la portée de cette mission est composée de plusieurs composantes interdépendantes, qui comprendront l'examen et l'analyse des études précédentes, la proposition d'options de structure pour la sélection des parties prenantes après l'élaboration des manuels opérationnels et la feuille de route pour la mise en œuvre. Ces composantes sont les suivantes :

3.1 Tâche de lancement

Cette tâche se concentre sur l'identification et l'évaluation d'options structurelles viables pour le LERF. Il s'agit notamment de faire le point sur les études antérieures sur le LERF, de proposer des options de structure en s'appuyant sur ces évaluations passées tout en tenant compte du contexte actuel et des besoins du modèle LERF. Les principales tâches comprendront :

- a) Examiner les études antérieures sur le LERF et la sécurisation des paiements, identifier les instruments alternatifs pertinents (produits) qui pourraient être utilisés, fournir une analyse comparative de la pertinence et de l'efficacité de la conception du LERF proposé et des instruments alternatifs pour relever le défi de la sécurisation des paiements, déterminer et recommander l'instrument le mieux adapté au marché du WAPP.
- b) Décrire les différentes options de structure de gouvernance pour la mise en place du LERF, en fonction des contributions des donateurs, de la structure juridique du Fonds ou des entités candidates à l'administration du Fonds, sur la base d'études antérieures et de consultations avec les principales parties prenantes, y compris les compagnies d'électricité, les ministères des finances, le WAPP, l'ARREC, les banques commerciales, les donateurs, en coordination avec la Banque mondiale, afin d'identifier la structure la plus appropriée. Dans le cadre de cette tâche, passer en revue les précédents pertinents en matière de création de fonds et décrire la meilleure option. Analysez les analyses de rentabilité réussies et échouées et tirer les principales leçons de chacune.

3.2 Tâche d'étude et de structuration

À l'issue de la tâche initiale, une analyse comparative des différentes structures du LERF sera menée afin d'identifier la structure la plus viable et la plus durable et de suggérer des instruments alternatifs en termes de produit (le cas échéant), de déterminer les cadres opérationnels, de clarifier les rôles et responsabilités (gouvernance) de l'agence de mise en œuvre du Fonds et des parties prenantes. Les tâches clés comprennent :

- a) Effectuer une analyse comparative de la mise en place du Mécanisme en tant qu'Entité de Fonds ou d'autres alternatives telles que le développement du fonds administré par une institution financière régionale existante autorisée par les lois régionales/locales, quels pays seraient impliqués et dans quelle fonction, le rôle du

WAPP, la propriété juridique du capital, etc. Cette évaluation devrait explorer les possibilités de tirer parti des systèmes existants (y compris les options existantes de garantie partielle des risques fournies par les institutions de financement du développement) et évaluer si le LERF peut être complémentaire d'une manière ou d'une autre pour améliorer l'efficacité.

- b) Clarifier les questions clés suivantes dans le cadre de la conception structurelle et de la gouvernance du Fonds :
 - i. Définir la relation institutionnelle et opérationnelle appropriée entre le Fonds, le Secrétariat Général du WAPP les sociétés membres du WAPP et l'ARREC afin d'assurer l'alignement avec les objectifs du marché.
 - ii. Établir des protocoles de circulation de l'information qui favorisent la transparence, la responsabilisation et la prise de décisions en temps opportun entre toutes les entités participantes. Explorer l'intégration d'instruments numériques pour l'automatisation du traitement des réclamations, la surveillance en temps réel et la transparence des rapports afin de renforcer la confiance du marché.
 - iii. Préciser les critères d'éligibilité à la participation au Fonds, y compris les exigences techniques, financières et réglementaires et les types de risques couverts ainsi que des mécanismes de couverture de change ou de garanties pour les transactions transfrontalières (à la fois les PPA et les transactions DAM) (si le paiement est prévu en devise forte) ou des scénarios où des garanties en monnaie locale sont réalisables. Les critères d'admissibilité devraient déterminer les types d'opérations admissibles (compte tenu des différents profils de risque) et harmoniser les prix, les recours et la diligence raisonnable requise.
 - iv. Identifier et articuler les dispositions essentielles qui doivent être intégrées dans les accords intergouvernementaux entre les États membres pour soutenir l'application et la cohésion.
 - v. Définir le parcours d'évolution du fonds en vue d'une éventuelle sortie ou transition du fonds (installation autonome ou entité gérée par le secteur privé).
- c) Étudier et déterminer le mécanisme de recours du Fonds en cas d'appels de garanties, y compris l'étude d'options telles que les garanties souveraines, la garantie ou d'autres alternatives. Le réapprovisionnement du fonds après les appels de liquidités doit également être abordé à l'aide d'un modèle de flux de trésorerie durable pour la nature renouvelable du fonds avec des mesures (fréquence de défaut prévue, ratio de réserve, voies de récupération des appels d'achat). Intégrer les limites découlant des problèmes politiques, économiques, y compris les problèmes de liquidité des devises, et les compromis probables.
- d) Décrire les rôles et les responsabilités de l'agence de mise en œuvre (l'agent) (selon la structure choisie), en veillant à ce que les obligations commerciales et fiduciaires puissent être exécutées sans lien de dépendance avec les opérations de toute société affiliée ou société mère.
- e) Évaluer les directives d'investissement pertinentes, les exigences réglementaires et juridiques pour la création d'un tel Fonds. Définir la structure de capitalisation du Fonds afin de fournir des garanties de paiement.
- f) Préparer un budget détaillé et affiné (en s'appuyant sur les travaux précédents) et une proposition en termes de prix de garantie et de frais d'adhésion.

- g) Travailler avec l'équipe du WAPP pour réaliser un sondage de marché des donateurs potentiels (IFD), des banques commerciales, des fonds d'investissement, des gouvernements et des services publics afin d'évaluer leur réceptivité à la structure du Fonds proposée et d'identifier les éventuelles demandes d'amélioration de la part de la plupart des parties prenantes.

3.2. Tâches d'engagement des parties prenantes

L'objectif se concentre sur l'élaboration d'une stratégie globale d'engagement des parties prenantes et de cartographie pour soutenir le WAPP dans l'obtention de l'adhésion au concept et à la structure du LERF en organisant des sessions de consultation multi-acteurs, y compris des ateliers et des forums régionaux.

- a) Concevoir une stratégie d'engagement des parties prenantes qui établit un consensus et un engagement envers la structure LERF.
- b) Fournir un soutien au WAPP et aux pays participants dans l'organisation d'ateliers régionaux et de forums de consultation (virtuels et sur place), avec différents intervenants tels que les ministères, les services publics, les donateurs, les institutions financières de développement (IFD) et les banques commerciales.

Le tableau à la page suivante présente la liste des parties prenantes et leur influence.

Table 1: Niveau d'influence des parties prenantes

Parties prenantes	Catégorie	Rôle/intérêt pour le LERF	Influence	Intérêt	Stratégie d'engagement
CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)	Gouvernemental	Élabore et applique un cadre juridique et réglementaire commun pour le commerce de l'électricité.	Haut	Moyen-Elevé	Pour s'assurer qu'il est conforme à la politique
Secrétariat Général du WAPP (ICC, DAF, Comité de Pilotage et équipe projet)	Organe d'exécution	Coordination, mise en œuvre et gestion globale du LERF	Haut	Haut	Implication dans toutes les étapes, collaboration directe, rôle de leadership
Sociétés membres du WAPP (53)	Bénéficiaires	Principaux acteurs du marché de l'électricité ; bénéficieront d'une titrisation des paiements et d'un soutien en matière de liquidités	Moyen-élevé	Haut	Consulter régulièrement ; règles opérationnelles de co-conception et critères d'éligibilité
L'ARREC	Régulateur	Assurer la conformité réglementaire et la cohérence du marché entre les pays membres	Haut	Moyen-élevé	S'impliquer dans les cadres de gouvernance, opérationnels et d'admissibilité
Ministères nationaux de l'Énergie	Gouvernemental	Alignement des politiques, surveillance sectorielle, prise en compte des intérêts nationaux	Moyen-élevé	Haut	Consultation lors des phases de conception et de mise en œuvre
Ministères nationaux des Finances	Gouvernemental	Décisions de garanties souveraines, analyse de la marge budgétaire, alignement sur la budgétisation nationale	Haut	Haut	S'engager tôt dans les discussions sur l'adhésion et le développement durable des fonds
Donateurs (p. ex., Banque mondiale, BAD)	Partenaire de développement	Financement, appui technique, validation de la structure, coordination avec d'autres initiatives	Haut	Haut	Co-développer la structure, maintenir une communication constante
Banques commerciales / IFD	Partenaire financier	Contributeurs ou exécutants potentiels de LERF, agents de décaissage, gestionnaires de fonds	Haut	Moyen-élevé	Sondages de marché, tables rondes, stratégie d'engagement sur mesure
Organismes de régulation (nationaux)	Gouvernemental	Application locale, compatibilité juridique, surveillance de la conformité	Douleur moyenne	Douleur moyenne	Informé et consulter sur les questions de structuration juridique et d'application de la loi
Investisseurs privés / IPP	Parties prenantes extérieures	Incidence indirecte par le renforcement de la solvabilité des acheteurs et de la bancabilité des projets	Douleur moyenne	Douleur moyenne	Partage d'informations, alignement par le biais des services publics ou des développeurs de projets

3.3. Tâche de développement du processus opérationnel

Cet objectif implique la conception de procédures opérationnelles détaillées pour le Fonds et l'Agent. Il s'agit notamment d'établir des critères d'admissibilité pour les participants, de définir le processus de réclamation et d'esquisser les mécanismes d'appel aux garanties.

- a) Préparer un manuel opérationnel pour le Fonds et l'Agent. Le manuel doit notamment couvrir :
 1. Des critères d'admissibilité et de qualification clairement définis pour que les transactions soient couvertes et que le risque lié aux services publics soit acceptable.
 2. Processus de détermination des réclamations, exigences en cas de défaut et mécanismes de paiement. Comprendre également les droits de subrogation pour les réclamations faites et le mécanisme de recours auprès du souverain.
- b) Proposer une politique de tarification transparente et cohérente basée sur les risques, en appréciant le filet de sécurité fourni par les garanties de fonds et en évaluant les besoins.
- c) Une évaluation des risques juridiques devrait être réalisée pour explorer l'exécution des contrats, la résolution des litiges et les recours en cas de non-conformité dans un cadre multi-juridictionnel afin d'explorer l'applicabilité en vertu des lois régionales et nationales (CEDEAO et en tenant compte de la participation au marché d'acteurs non-membres de la CEDEAO).
- d) Établir une feuille de route de mise en œuvre du cadre de fonds LERF pour l'exécution étape par étape du module LERF choisi.
- e) Définir les principaux jalons de mise en œuvre, les échéanciers, les responsabilités et les activités du chemin critique
- f) Définir un plan de communication et de plaidoyer pour sensibiliser le public, renforcer la confiance du marché, améliorer l'adhésion des parties prenantes, soutenir l'engagement des investisseurs/donateurs et renforcer la transparence et la responsabilité.
- g) Élaborer un cadre complet d'autres cadres de gestion des risques, notamment :
 - Identification et catégorisation des risques (crédit, opérationnels, politiques, monétaires, etc.)
 - Méthodologies d'évaluation des risques
 - Stratégies d'atténuation des risques
 - Exigences en matière de surveillance et de production de rapports
 - Planification d'urgence

3.4 Tâche de renforcement des capacités et de transfert des connaissances

Ce soutien au renforcement des capacités sera effectué pour chaque phase, ce qui comprendra le transfert de connaissances et la formation. Cela inclut :

- a) Développer un programme de renforcement des capacités pour le personnel du WAPP et les parties prenantes concernées
- b) Élaborer des supports de formation sur le manuel opérationnel pour les administrateurs du LERF
- c) Concevoir un système de gestion des connaissances pour saisir et partager les leçons apprises.

En plus des tâches décrites ci-dessus, il est attendu du consultant qu'il fournisse toute autre analyse, recommandation ou soutien jugé nécessaire pour atteindre l'objectif global de cette mission. Il peut s'agir de pratiques exemplaires émergentes, d'options de structuration novatrices ou d'informations techniques qui améliorent l'efficacité, la durabilité et la crédibilité du Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (FRSL).

4. Étendue des services (Phase 2)

Le cabinet de conseil sera tenu de fournir un soutien dans la phase 2 pour la mise en œuvre du LERF sur la base des résultats de la phase 1. Il s'agira notamment d'aider à la sélection de l'agent du Fonds, d'obtenir des financements auprès de bailleurs de fonds potentiels et de garantir la part des sociétés membres du WAPP et des participants au marché. Cette phase fera l'objet d'un contrat distinct et sera attribuée après l'achèvement satisfaisant des services de la phase 1 et sous réserve de la disponibilité des fonds. Les consultants sont tenus de soumettre des propositions pour cette phase (phase 2).

Un nouveau contrat sera alors signé ou le processus de sélection d'un autre cabinet de conseil sera relancé.

Ces composants sont décrits comme suit dans la tâche d'implémentation :

4.1. Tâches de mise en œuvre

Ce volet fournit une feuille de route de mise en œuvre claire et réalisable pour le LERF, y compris des phases, des calendriers, des jalons et des responsabilités définis.

- a) Fournir un soutien au WAPP tout au long du processus de sélection des agents du fonds.
- b) Aider le WAPP à identifier et sélectionner les donateurs/financeurs potentiels, à négocier les termes et conditions, et à faciliter la signature des accords d'engagement (financement d'amorçage).
- c) Assister le WAPP dans l'obtention et la mise en œuvre des garanties de soutien.
- d) Soutien à l'obtention de l'adhésion des services publics.
- e) Préparer le projet de documentation pour la création du Fonds.
- f) Préparer le projet de documentation des garanties à émettre par le Fonds.
- g) Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation avec :
 - Indicateurs clés de performance
 - Mécanismes d'examen périodique
 - Retours d'expérience et processus d'adaptation
 - Exigences en matière d'information financière et d'audit externe

5. Produits livrables, rapports et échéanciers

5.1. Calendrier

Il a été prévu que l'ensemble de l'exercice se déroule sur une période de douze (12) à quinze (15) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service pour commencer.

Compte tenu de la complexité et de l'éventail des parties prenantes impliquées dans le projet, il nécessitera des engagements approfondis des parties prenantes, impliquant plusieurs phases de rétroaction, de validation, d'adhésion des parties prenantes et de renforcement des capacités. La liste des intervenants qui devraient y participer, sans toutefois s'y limiter est indiquée ci-dessous :

1. Les sociétés membres.
2. L'ARREC.
3. Le WAPP/SMO.
4. Les Régulateurs nationaux.
5. Les Donateurs et institutions financières.
6. Les Ministères de l'Énergie et des Finances.
7. La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

5.2. Produits livrables et rapports

Le tableau ci-dessous comprend une série d'activités, de rapports et d'études. Les produits et activités du tableau 2 sont séparés en deux phases d'exécution. Pour les différentes activités, le consultant est tenu de présenter les documents suivants :

- Rapport initial
- Rapport d'étude de marché
- Document sur la structure du LERF
- Document du manuel d'exploitation du LERF
- Documents de la feuille de route de mise en œuvre
- Documents d'appel d'offres pour la sélection de l'agent du fonds
- Rapport final
- Tous les rapports de réunion et de formation

5.3. Exigences en matière de rapports

Tous les rapports doivent être présentés en anglais et en français, dans les formats indiqués ci-dessous :

- Projets de rapports :
 - Cinq (5) copies papier
 - Une (1) copie électronique dans un format consultable et modifiable (p. ex., Word, Excel, etc.)
- Rapports finaux :
 - Dix (10) copies papier
 - Une (1) copie électronique en format PDF.

5.4 Cadre de consultation des intervenants

La portée proposée des consultations auprès des intervenants est résumée ci-dessous :

- Nombre de groupes d'intervenants : 7
- Nombre total d'ateliers : 5
- Nombre total de jours d'engagement : 36

Remarque : *Les puces ci-dessus représentent un plan de consultation provisoire auprès de tous les groupes d'intervenants. Le consultant est encouragé à examiner cette structure et peut proposer une approche ou une méthodologie de rechange, à condition qu'elle s'harmonise avec les objectifs du projet et produise des résultats efficaces de la mission.*

Table 2: Programme de travail du LERF (Phase 1 & 2)

#	Livrable / Activité	Description	Parties prenantes (SH)	Chronologie (mois)	Engagement Moyen	Ateliers / Journées
Phase 1 - Étude						
1	Réunion de lancement	L'objectif de cette réunion est de lancer officiellement les projets, d'en présenter la portée et les objectifs, et d'examiner les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes.	1,2,3,5	T0+1	En personne	1 atelier / 3 jours
2	Rapport initial	Plan de travail, méthodologie, cartographie des parties prenantes, examen des études antérieures et options de structure de gouvernance	-	T0 + 2	-	-
3	Engagement des parties prenantes	Observations et décisions concernant le rapport initial	1, 2, 3	T0 + 3	En personne	1 atelier / 3 jours
4	Rapport intermédiaire : Rapport d'étude de marché	Un. Etude de marché : Couvrant la tâche de structuration et d'étude. Il comprendra une analyse comparative du LERF avec d'autres instruments, un aperçu des options et du cadre de mise en place du LERF, une analyse SWOT, les rôles et responsabilités des parties prenantes (Banque mondiale, agence de mise en œuvre, donateurs, agent et fonds), les exigences légales et réglementaires et le financement disponible, les sources de financement, la couverture commerciale ;	-	T0+4	-	
5	Engagement des parties prenantes	Etude de marché et discussion des options	1-7	T0 + 5	En personne	1 atelier/4 jours
6	Rapport LERF	B. Projet de LERF : Esquisse des options finales et du cadre convenu pour la mise en place du LERF.		T0+6		
7	Engagement des parties prenantes	Validation des options finales	1-7	T0+7	En personne	1 atelier / 3 jours
8	Manuel opérationnel de la LERF et feuille de route de mise en œuvre	Manuel opérationnel du Fonds et de l'agent, contributions des donateurs et feuille de route de mise en œuvre	-	T0 + 8	-	-
9	Engagement des parties prenantes	Commentaires et validation sur la feuille de route	1, 2, 3, 6	T0 + 9	Blended	1 atelier / 3 jours

Phase 2 - Mise en œuvre						
10	Sélection de l'agent de fonds	Le Consultant soutient le WAPP dans le processus de sélection de l'Agent de Fonds	-	T0 + 9 à T0 + 12	-	-
11	Conférence des partenaires du Fonds	Présentation de la feuille de route de mise en œuvre et argumentaire pour le financement	1, 3, 4, 6, 7	T0 + 13	En personne	1 atelier / 3 jours
12	Sélection des bailleurs de fonds/donateurs	Le Consultant soutiendra le WAPP dans l'identification et la sélection des donateurs et des bailleurs de fonds potentiels pour le Fonds renouvelable d'amélioration de la liquidité (FRL). Il s'agit notamment de contribuer à la négociation des conditions financières et juridiques, et d'aider à la coordination et à l'exécution des accords d'engagement et du financement initial de démarrage.	1,3,6	T0+15	Blended	Rencontres avec les donateurs après la conférence pour obtenir des financements et des engagements écrits (l'estimation initiale est de 2 jours *5 donateurs / institution financière 10 jours au total) (Consultant à proposer)
13	Rapport final	Rapport couvrant toutes les activités du consultant	-	T0 + 16	-	-
14	Formation au renforcement des capacités	Élaborer des modules de formation et dispenser une formation axée sur la finance pour comprendre, exploiter et gérer efficacement le LERF une fois qu'il est conçu pour les gestionnaires financiers et non financiers. Le Consultant décidera du contenu en consultation avec le WAPP, mais il est prévu que le WAPP planifie ces ateliers au plus tôt après l'étape 3. Le consultant est encouragé à inclure dans la proposition technique des sujets de formation et le calendrier proposé.	1, 3	T0 + 17	En personne	2 ateliers / 10 jours (2 x 5 jours)

**Le blended est supposé être un mélange de réunions en ligne et de réunions en personne (le consultant peut proposer des ratios appropriés)*

**Les jours représentés ne concernent que les jours de réunion, les jours de déplacement sont exclus.*

**SH fait référence aux parties prenantes*

**Le numéro présenté dans le tableau correspond à la numérotation des principaux intervenants à la section 3.*

6. Qualifications et principaux besoins en personnel

L'entreprise doit faire preuve d'une expérience dans la compréhension du contexte et le développement de tels instruments de financement. Bien que les candidatures de groupements soient autorisées, l'entreprise doit répondre aux qualifications minimales suivantes :

- Un minimum de 10 ans d'expérience démontrable dans la conception, la structuration et la mise en œuvre de mécanismes financiers ou de facilités d'amélioration de crédit ou de fonds pertinents, en particulier pour les secteurs des infrastructures ou de l'énergie.
- Expérience avérée dans la mise en place de dispositifs de garantie ou de soutien à la liquidité, de fonds renouvelables ou d'instruments financiers similaires, idéalement dans les marchés émergents ou en développement.
- Démontrer une expérience dans la coordination de consultations multipartites telles que les gouvernements, les institutions régionales, les banques, etc.
- Expérience dans l'exécution d'un minimum de 2 missions similaires dans des marchés émergents ou en développement liés aux garanties et aux systèmes de crédit.

6.1. Composition de l'équipe

La composition de l'équipe sera laissée à l'appréciation du candidat, mais devrait comprendre les experts clé ci-après :

- **Un associé/directeur de projet**, avec au moins 15 ans d'expérience dans le conseil à des clients privés et publics dans l'analyse, la conception et la mise en œuvre de structures de financement, y compris la mise en place de garanties et de schémas de crédit. Maîtrise en droit, en finance ou en administration des affaires. Maîtrise de l'anglais ou du français avec une bonne connaissance pratique de l'autre.
- **Un expert juridique**, avec au moins 10 ans d'expertise juridique dans la rédaction d'accords avec des organisations multilatérales, des donateurs ou des intermédiaires financiers, le conseil dans le domaine de l'énergie ou des marchés financiers. Compréhension des cadres juridiques des banques multilatérales de développement et de la structuration des contrats. Maîtrise en droit des affaires internationales, en droit de l'énergie ou dans un domaine juridique connexe. Maîtrise de l'anglais ou du français avec une bonne connaissance pratique de l'autre.
- **Spécialiste du marché de l'énergie** avec au moins 10 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, avec au moins 5 ans d'expérience régionale dans le développement et la réforme du marché de l'électricité. Connaissance pratique des métiers de l'électricité et des cadres politiques dans les marchés émergents et en développement. Master en économie de l'énergie, en ingénierie ou dans une discipline apparentée. Maîtrise de l'anglais ou du français avec une bonne connaissance pratique de l'autre.

- **Spécialiste des risques financiers** avec au moins 8 ans d'expérience dans l'évaluation des risques, la modélisation et les stratégies d'atténuation pour les institutions financières ou les mécanismes de garantie. Maîtrise de l'anglais ou du français avec une bonne connaissance pratique de l'autre.

D'autres experts non-clé pourront être ajoutés pour la mission. Seuls les CVs des Experts-clé seront pris en compte dans l'évaluation de la proposition technique du Consultant.

*Remarque : Au moins un membre de l'équipe doit parler couramment le français et l'anglais. *****